

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2018020270	05/04/2018

Référence de la décision : A/EC/2018-04-033

**Renouvellement de l'agrément en tant qu'organisme chargé des examens de SNCF Mobilités
Campus Traction de Rennes :**

A été autorisé, à la demande de la société SNCF Mobilités, le renouvellement de l'agrément en tant qu'organisme chargé des examens portant sur les connaissances professionnelles générales relatives à la conduite des trains.

Cet agrément est valable pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 05 avril 2023.